

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 519 529

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 00777

(54) Tente à armature gonflable, notamment pour camping individuel ou à deux.

(51) Classification internationale (Int. Cl. 3). A 45 F 1/02.

(22) Date de dépôt 14 janvier 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée :

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 28 du 18-7-1983.

(71) Déposant : COIFFIC Jeannine, épouse AUFFRET. — FR.

(72) Invention de : Jeannine Coiffic, épouse Auffret.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Louis Le Guen,
13, rue Emile Bara, BP 91, F-35802 Dinard, Cedex.

La présente invention concerne une tente à armature gonflable destinée, plus particulièrement à former une tente de camping individuelle ou pour deux personnes.

On a déjà utilisé la rigidité de boudins gonflables pour des 5 armatures de grandes tentes. Toutefois, l'utilisation de ces moyens transposés directement aux tentes individuelles n'est pas pratique.

Un objet de l'invention consiste à prévoir une tente à armature de boudins gonflables qui soit d'une utilisation extrêmement pratique, d'un poids faible, en pratique inférieur à celui d'une tente à 10 piquets métalliques, et d'un montage très rapide sur un terrain quelconque. Un autre objet de l'invention consiste à prévoir une tente qui ait une faible prise au vent et dont le montage peut se faire en absence totale de piquets.

Suivant une caractéristique de l'invention, il est prévu une 15 tente à armature de boudins gonflables, qui se compose d'un matelas de sol, de deux boudins gonflables servant d'arceaux, chaque boudin d'arceau ayant ses extrémités respectivement liées aux extrémités d'un bord latéral du matelas de sol, la longueur des boudins d'arceaux gonflables étant supérieure à celle du côté latéral du matelas 20 de sol, chaque boudin d'arceau étant entouré d'une gaine de tissu, le toit de la tente étant constitué par une bande de tissu dont les côtés latéraux sont respectivement reliés aux deux gaines et les côtés transversaux aux côtés transversaux du matelas de sol, la bande du toit comportant, au moins, deux manchons transversaux, occupant 25 toute sa largeur, dans lesquels sont glissés des raidisseurs, chaque paroi latérale de la tente étant formée par une pièce de tissu dont les bords sont respectivement reliés à la gaine correspondant et au côté latéral correspondant du matelas de sol, une desdites pièces de tissu, au moins, comportant une ouverture à battant verrouillable.

30 Suivant une autre caractéristique, les raidisseurs sont constitués par des lattes.

Suivant une autre caractéristique, les raidisseurs sont constitués par des boudins gonflables communiquant avec les boudins d'arceaux.

35 Suivant une autre caractéristique, chaque boudin raidisseur ne communique qu'avec un seul boudin d'arceau, chaque boudin d'arceau comportant sa valve de gonflage.

Suivant une autre caractéristique, la paroi latérale ne comportant pas l'ouverture de porte est formée d'un ruban de tissu relié à la gaine et portant un bord d'une fermeture du type "fermeture éclair" dont l'autre bord est cousu sur le bord supérieur du reste de 5 la pièce.

Suivant une autre caractéristique, la forme des boudins d'arceaux gonflés est symétrique par rapport à un plan vertical transversal médian et deux tentes adjacentes, suivant l'invention, peuvent être reliées en tournant leur paroi latérale sans ouverture de porte 10 l'une vers l'autre et en reliant les bords de leurs fermetures éclair coussus aux rubans au moyen d'un curseur de fermeture éclair.

Les caractéristiques de l'invention mentionnées ci-dessus, ainsi que d'autres, apparaîtront plus clairement à la lecture de la description suivante d'un exemple de réalisation, ladite description 15 étant faite en relation avec les dessins joints, parmi lesquels:

la Fig. 1 est une vue en perspective d'un côté d'une tente, suivant l'invention, avec arraché partiel des toiles,

la Fig. 2 est une vue en perspective de l'autre côté de la tente de la Fig. 1,

20 la Fig. 3 est une vue en coupe transversale médiane de la tente des Figs. 1 et 2, et

la Fig. 4 est une vue en coupe transversale médiane de deux tentes individuelles accolées pour former une tente à deux places.

La tente de la Fig. 1 comporte une armature formée de deux arceaux longitudinaux constitués par deux boudins gonflables 1 et 2, qui sont reliés par des traverses, elles-mêmes constituées par des boudins gonflables 3 et 4. Les boudins d'arceau 1 et 2 sont entourés de gaines de tissu 5 et 6. Les extrémités 7 et 8 de chaque gaine sont reliées aux coins correspondant d'un matelas de sol rectangulaire 9. 25 Un grand côté du rectangle du matelas 9 se trouve à l'aplomb du boudin d'arceau 1 et l'autre à l'aplomb du boudin d'arceau 2. Chaque boudin 1 ou 2 est pourvu d'une valve de gonflage 10, placée par exemple au voisinage de l'extrémité 7, l'autre bout du boudin étant fermé. Le boudin de traverse 3, servant de raidisseur, communique 30 avec le boudin 1, mais non avec le boudin 2; le boudin de traverse 4, servant aussi de raidisseur, communique avec le boudin 2, mais non avec le boudin 1.

A la gaine 5, est cousue une pièce de tissu 11, en forme générale de segment, dont le bord inférieur, formant la corde du segment est cousue au bord longitudinal du matelas de sol 9. Dans la pièce de tissu 11, est découpé un volet 12 dont les bords libres peuvent être 5 réunis au reste de la pièce par une fermeture éclair 13.

A la gaine 6, est cousu un ruban de tissu 14 dont le bord libre porte un côté de fermeture éclair 15 auquel est accroché, par l'autre côté de la fermeture éclair, une pièce de tissu 16, également en forme générale de segment, dont le bord inférieur est cousu au bord 10 longitudinal adjacent du matelas de sol 9. Une fente horizontale 17, dont la fermeture peut être assurée par deux bandes du type accrochage "velcro", est, de préférence prévu dans la pièce 16 de manière à offrir une éventuelle sortie de secours.

Entre les gaines 5 et 6, est tendue une bande de tissu 18, dont 15 les grands côtés sont respectivement cousus aux gaines, tandis que ses petits côtés sont cousus aux petits côtés du matelas de sol 9. Ainsi, la bande de tissu 18 constitue le toit de la tente. Sur une des parties en pente de la bande 18, est, de préférence, prévue une ouverture 19 dans laquelle est cousue un morceau de moustiquaire, 20 l'ouverture étant recouverte par un volet rabattable 20.

La coupe de la Fig. 3, montre également qu'en face des boudins 3 et 4, les gaines 5 et 6 sont échancrees.

La coupe de la Fig. 4 montre comment deux tentes, suivant l'invention, peuvent être accolées pour former une tente à deux 25 places. Il apparaît que les tentes sont orientées en sens inverse l'une de l'autre, que les pièces de tissu 17 sont enroulées sur les matelas de sol 9 et que les bords de fermeture éclair 15 associées aux deux rubans 14 adjacents sont reliés entre eux, assurant la continuité du toit de la tente. Pour éviter l'écartement des matelas 30 9, des pattes à pression 21 peuvent être prévues à des endroits convenables sur les matelas 9 pour accrocher ces derniers.

De préférence, les boudins 1 et 2 ont une face inférieure légèrement plus courte que leur face supérieure pour prendre naturellement, quand ils sont gonflés, la forme désirée en arceau. Mais il 35 est également possible de prévoir, sur la face opposée à 11, donc du côté de 16, des goussets entre le boudin 2 et le bord du matelas, dans les zones d'extrémités du boudin, de manière à forcer le boudin

2 à prendre une forme d'arceau identique à celle de 1.

Dans la description qui précède, on a supposé implicitement que le matelas 9 était un matelas individuel ayant une largeur de, par exemple, 60 cm. En pratique, on peut également prévoir un tapis de sol pour deux personnes, par exemple d'une largeur de 1 m. Dans ce cas, la tente peut comprendre un troisième boudin d'arceau entre les arceaux 1 et 2, dans le plan médian. Si, dans ce cas, on utilise des raidisseurs transversaux à boudins gonflables, ceux-ci sont évidemment prévus entre, d'une part, les arceaux extrêmes et, d'autre part, 10 l'arceau central. Dans ce cas, également, certains ou tous ces boudins raidisseurs ne communiquent qu'avec le boudin de l'arceau central.

Une fois, les boudins dégonflés, il est très facile de rouler directement la tente en se servant de la face inférieure du tapis de 15 sol à l'extérieur de l'enroulement, le toit et les boudins trouvant naturellement leur place entre les spires.

Le tissu utilisable pour constituer la bande du toit et les pièces des parois latérales, ainsi que les gaines, peut être un simple voile de coton, de "tergal" ou de matériau équivalent. Ce 20 tissu peut aussi être traité pour être imperméable à l'eau et non à l'air, ou bien il peut être revêtu d'un isolant pour une utilisation en montagne, par exemple. La face supérieure du matelas peut être complétée par un duvet de manière à constituer directement un sac de couchage.

REVENDICATIONS

- 1) Tente à armature de boudins gonflables, caractérisée en ce qu'elle se compose d'un matelas de sol (9), de deux boudins gonflables (1, 2) servant d'arceaux, chaque boudin d'arceau ayant ses extrémités respectivement liées aux extrémités d'un bord latéral du matelas de sol (9), la longueur des boudins d'arceaux gonflables (1, 2) étant supérieure à celle du côté latéral du matelas de sol (9), chaque boudin d'arceau (1 ou 2) étant entouré d'une gaine de tissu (5 ou 6), le toit de la tente étant constitué par une bande de tissu (18) dont les côtés latéraux sont respectivement reliés aux deux gaines (5, 6) et les côtés transversaux aux côtés transversaux du matelas de sol (9), la bande du toit (18) comportant, au moins, deux manchons transversaux, occupant toute sa largeur, dans lesquels sont logés des raidisseurs (3, 4), chaque paroi latérale (11, 16) de la tente étant formée par une pièce de tissu dont les bords sont respectivement reliés à la gaine correspondant et au côté latéral correspondant du matelas de sol, une desdites pièces de tissu, au moins, comportant une ouverture à battant verrouillable (12).
- 2) Tente suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les raidisseurs (3, 4) sont constitués par des lattes.
- 3) Tente suivant la revendication 1, caractérisée en ce que les raidisseurs sont constitués par des boudins gonflables (3, 4) communiquant avec les boudins d'arceaux (1, 2).
- 4) Tente suivant la revendication 3, caractérisée en ce que chaque boudin raidisseur (3 ou 4) ne communique qu'avec un seul boudin d'arceau (1 ou 2), chaque boudin d'arceau comportant sa valve de gonflage.
- 5) Tente suivant l'une des revendications 1 à 4, caractérisée en ce que la paroi latérale ne comportant pas l'ouverture de porte est formée d'un ruban de tissu (14) relié à la gaine (6) et portant un bord d'une fermeture (15) du type "fermeture éclair" dont l'autre bord est cousu sur le bord supérieur du reste de la pièce (16).
- 6) Tente suivant la revendication 5, caractérisée en ce que la forme des boudins d'arceaux gonflés (1, 2) est symétrique par rapport à un plan vertical transversal médian.

7) Tente formée de deux tentes suivant la revendication 6, caractérisée en ce que les deux tentes, suivant la revendication 6, sont reliées en tournant leur paroi latérale sans ouverture de porte l'une vers l'autre et en reliant les bords de leurs fermetures 5 éclairs (15) cousus aux rubans (14) au moyen d'un curseur de fermeture éclair.

8) Tente suivant l'une des revendications 1 à 6, caractérisée en ce que le tapis de sol (9) est d'une largeur double d'un matelas individuel et en ce qu'entre les deux boudins arceaux latéraux, est 10 prévu un boudin arceau identique aux deux premiers et disposé dans le plan longitudinal médian de la tente.

9) Tente suivant les revendications 3 ou 4 et 8, caractérisée en ce que les boudins raidisseurs ne communiquent qu'avec le boudin arceau médian.

1,2

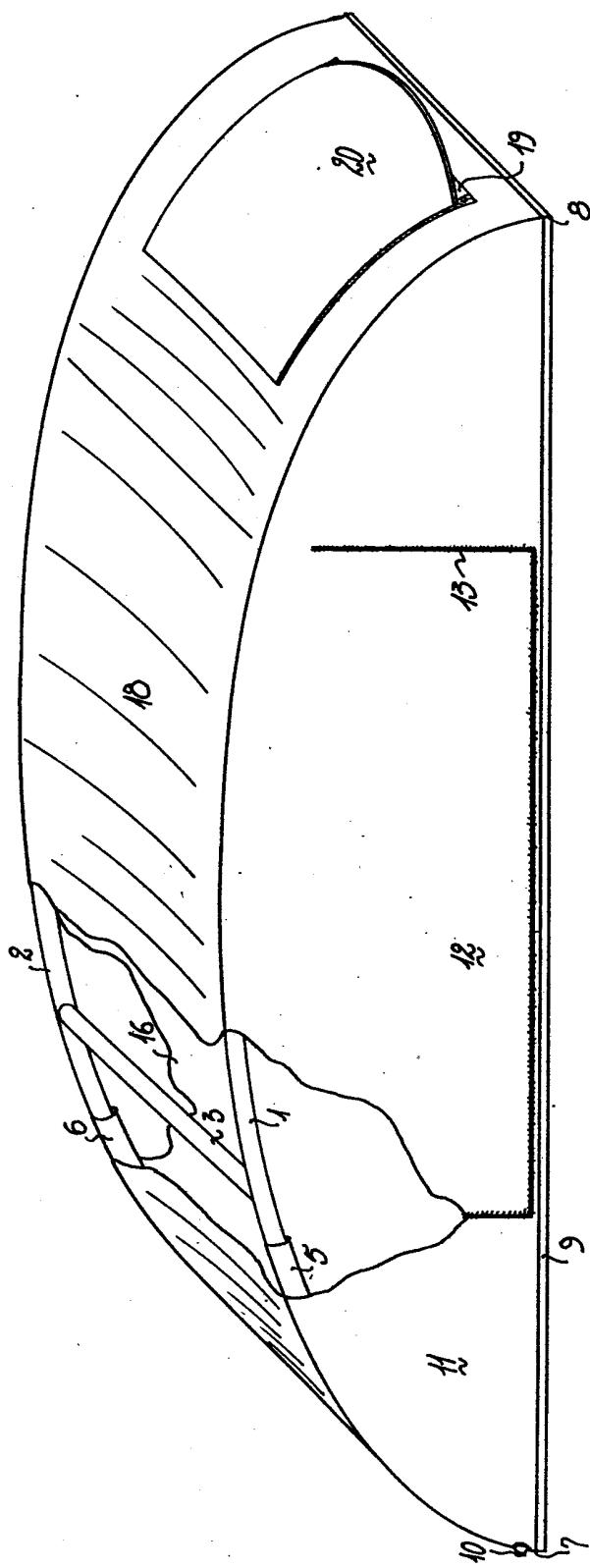


FIG.1

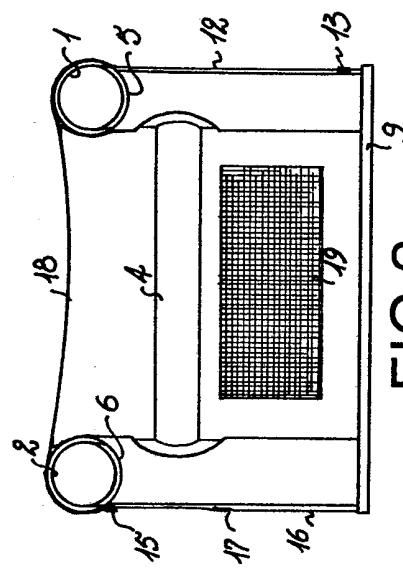


FIG.3

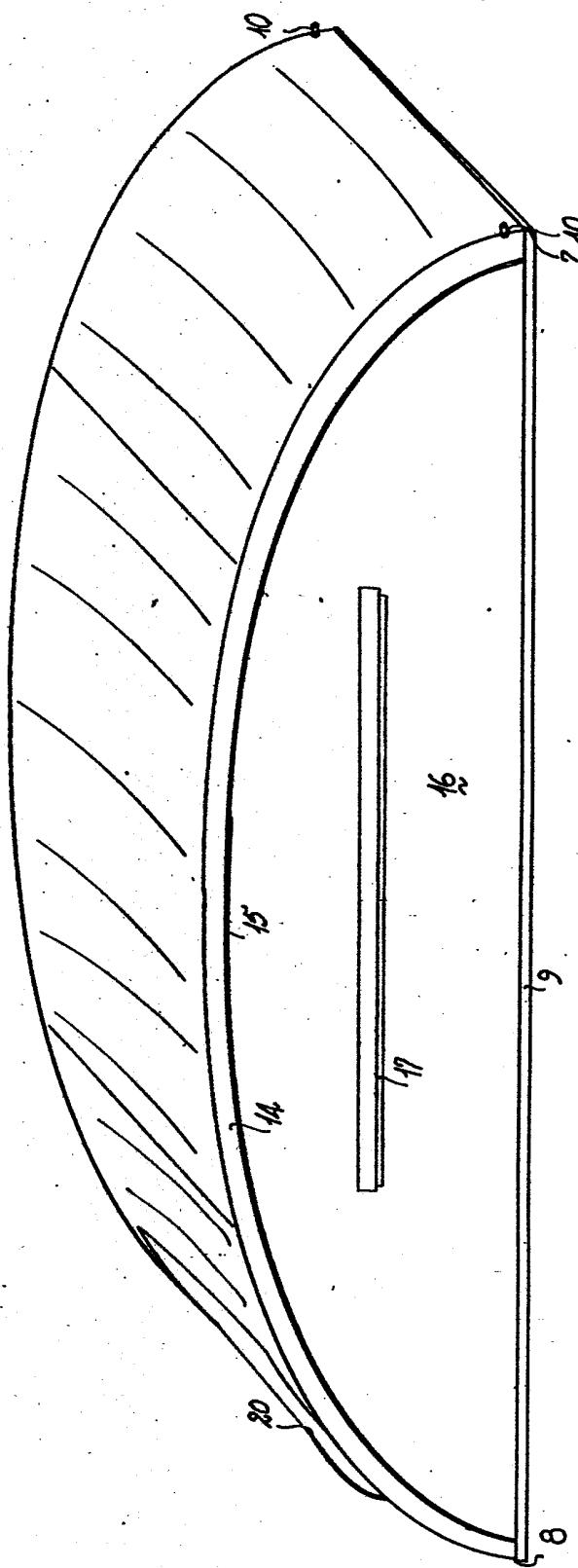


FIG. 2

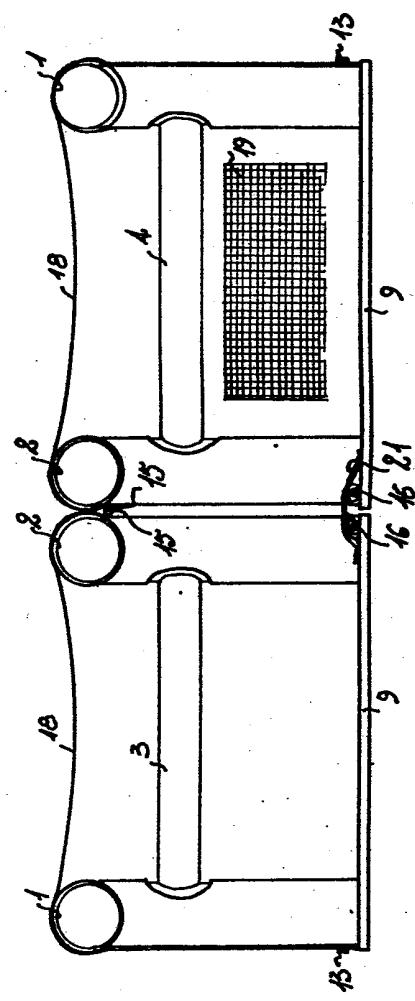


FIG. 4